POINT DEVELOPPEMENT – PARTENARIATS 2024

Préfecture de la Haute-Carrier SGCD / Pôle acqueil courrier



PARTENARIAT HEBERGEMENTS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES

Ce partenariat concerne les hébergeurs professionnels et non professionnels localisés sur la destination.

Hébergeur non professionnel (meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôte)	Hébergeur professionnel (hôtels, résidences de tourisme, campings)		
50 € HT	250 € HT	Activité Principale	Offi
30 € HT par activité		Activité complémentaire	Offre Loisir
100 € HT		Activités principale + complémentaires	Offre Club Affaires

PARTENARIAT OFFRE LOISIRS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES

Ce partenariat concerne toutes les structures (hors hébergeurs) qui proposent des activités ou des services à destination du grand public.

Structure hors territoire (activité inexistante sur le territoire et/ou délocalisable)	Structure sur le territoire		
100 € HT	80 € HT	Activité Principale	Off
30 € HT par activité		Activité complémentaire	Offre Loisir
100 € HT		Activités principale + complémentaires	Offre Club Affaires

PARTENARIAT OFFRE CLUB AFFAIRES UNIQUEMENT

Cette offre concerne uniquement les agences ou lieux réceptifs dont l'offre ne s'adresse pas au grand public et/ou dont l'activité est délocalisable.

Toute structure spécialisée		
100 € HT	Activité principale	Offre Club
30 € HT par activité	Activités complémentaires	Affaires